

INVITATION

CHAMPIONNAT SUISSE EN GRAND BASSIN 2024

1. GÉNÉRAL

Nom	Championnat suisse en grand bassin (50 m)
Lieu	Uster
Genre de compétition	Championnat suisse
Date de la compétition	du jeudi, 4 avril au dimanche, 7 avril 2024
Tableaux des points	AQUA Point Scoring 2024
Tableaux des points (Masters)	n/a
Tableaux des points (Handicapé)	n/a
Conditions de participation	Selon règlements 3.2
Licences	Tous les participants doivent posséder une licence annuelle valide de Swiss Aquatics avant le délai d'inscription et reconnaissent ainsi le statut de Swiss Olympic en matière de dopage (y compris les dispositions d'exécution).

2. INSTALLATION DE COMPÉTITION ET CHRONOMÉTRAGE

Installation de compétition	Hallenbad Buchholz Hallenbadweg 3 8610 Uster
Homologation	A
Piscine de compétition	50 m 10 lignes à 2.5m largeurs des couloirs 2.0 m profondeur température d'eau 26 °C
Bassin d'échauffement	25 x 25 m 2.0 m profondeur
Chronométrage	Automatique, Omega Quantum
Plaques de touche	Des deux côtés du bassin

3. ORGANISATION

Organisateur	Swiss Aquatics; Lindenpark, Lindenhofstrasse 1, 3048 Worblaufen
Contact	Secrétariat Swiss Aquatics; swimming@swiss-aquatics.ch , 031 552 24 00
Page d'accueil organisateur	https://www.swiss-aquatics.ch/fr/sport-delite/swimming/championnats-nationaux/championnat-suisse-en-grand-bassin
Club exécuteur	Schwimmclub Uster
Personne de contact	Jeanette Bertolini, jeanette.bertolini@scu.ch
Page d'accueil club	https://scu.ch/sm-50m-uster-2024/
Représentant Swiss Aquatics	Alexia de Angelis
Juge-arbitre (Head)	Véronique Schroeter
Juge-arbitre	Mara Galzignato, Nicole Richard, Vreni Christen

SPONSORS



PARTNERS



NATIONAL PARTNERS



Starter	Laurent Erni, Maurice Windisch
Traitement des données	SPLASH Meet Manager ; transfert des données Lenex https://www.swiss-aquatics.ch/fr/sport-delite/swimming/swimrankings-swimstats/

4. RÈGLEMENTS

Les règlements correspondants de la FSN sont applicables

Règlement 3.1	Compétition de natation (RC-SW)
Règlement 3.2	Championnats nationaux de natation; Championnat suisse d'été (50 m)

5. PROGRAMME

Ordre des épreuves	Selon annexe au règlement 3.2 Championnat Suisse
Horaire	Selon document séparé „Horaire CS en grand bassin“ Toutes éventuelles modifications d'horaire et/ou aux ordres des épreuves résultant du nombre d'inscriptions reçues sera annoncée après le délai d'inscription sur le site internet de Swiss Aquatics.

6. TEMPS LIMITES, FRAIS D'INSCRIPTION, FRAIS D'INSCRIPTION TARDIVES ET PÉNALITÉS FINANCIÈRES

Temps limites	Selon document séparé, „temps limites CS en grand bassin“
Pénalités financières	La pénalité financière simple s'élève à CHF 20.--
Frais d'inscription	Épreuves individuelles CHF 20.--; relais CHF 30.--
Frais d'inscription tardive	Épreuves individuelles CHF 60.--; relais CHF 90.--

7. MODALITÉ D'INSCRIPTION

Adresse d'inscription

Fédération Suisse de Natation, Secrétariat Swiss Aquatics Swimming
Lindenpark, Lindenhofstrasse 1, 3048 Worblaufen
swimming@swiss-aquatics.ch

Correspondance,
confirmation d'inscription

Le fichier Lenex, la liste des inscriptions reçues et les 'Live Results' seront publiés sur le site internet de Swiss Aquatics :
<https://www.swiss-aquatics.ch/fr/sport-delite/swimming/swimrankings-swimstats/>

Une confirmation d'inscription ne sera pas envoyée. Les clubs sont tenus de contrôler les inscriptions via l'adresse du site internet mentionné ci-dessus et d'annoncer toute correction par email à l'organisateur. Le dernier délai pour les corrections est la date de la fin des inscriptions tardives.

Aucun envoi par courrier ne sera organisé.

Inscription online

<https://www.swimrankings.net/manager/>

Inscription par Lenex

Par email avec un fichier en format Lenex, marqué par «SMLB2023-

Délai d'inscription

Lundi, 25 mars 2024 24:00

Délai d'inscription tardives

Lundi, 1 avril 2024 24:00

Corrections

Par Email jusqu'au délai d'inscription

Meilleurs temps, attribution
couloirs

Dans toutes les compétitions, les séries, les manches plus faibles, les finales et les manches principales se déroulent en principe sur tous les couloirs disponibles (0 à 9). Le juge-arbitre en chef peut procéder à des ajustements en accord avec le délégué et l'organisateur. Pour l'attribution des couloirs de nage sont validés les meilleurs temps figurant dans les listes des meilleurs de Swiss Aquatics en bassin 50 m. En enregistrant les inscriptions, ces temps sont transférés automatiquement des listes des meilleurs. Des inscriptions avec temps indicatifs par le club ne sont pas nécessaires.

Seuls les meilleurs temps dans la période du 23 mars 2022 au 24 mars 2024 seront utilisés.

Pour les relais, le club doit indiquer avec l'inscription les noms des quatre nageurs qui sont sensés composer le relais. Pour chacun des quatre nageurs, le meilleur temps est automatiquement généré à partir

de la liste des meilleurs, et le temps d'inscription du relais est le résultat de l'addition de ces quatre temps. Si le meilleur temps du premier nageur ainsi généré correspond à un "Lap Time", un malus de 0.5 seconde est automatiquement ajouté. Si le meilleur temps du deuxième, troisième ou quatrième nageur ainsi généré correspond à un temps nagé lors d'une course individuelle ou comme premier nageur d'un relais, un bonus de 0.5 seconde est automatiquement déduit. Le club participant doit annoncer tout temps manquant, meilleur que celui figurant dans la liste des meilleurs et tout cas particulier avant le délai des inscriptions tardives au secrétariat natation et la preuve doit être apportée sous forme de listes de résultats. Le secrétariat natation se charge par la suite d'insérer les temps dans les listes des meilleurs.

Adaptation ultérieure des temps d'inscriptions et de nouveaux cas particuliers:

Pour les épreuves avec classement au temps, les clubs sont dans l'obligation d'adapter le temps d'inscription, si, pour des raisons de (mé)forme actuelle du nageur/de la nageuse ou d'un changement de la composition du relais, le temps attendu à l'épreuve est plus lent que le temps d'inscription.

Le délégué de Swiss Aquatics peut, pour une composition de relais comparable, accepter un temps de relais déjà effectué à la place du temps obtenu par l'addition des quatre temps individuels.

Tout autre cas particulier est à justifier par écrit au plus tard à la veille de la compétition, 19 heures.

En outre, le délégué de Swiss Aquatics se réserve le droit de considérer d'autres critères supplémentaires que les temps d'inscription pour la composition des séries.

8. DISTINCTIONS

Titre

Selon règlements 3.2

Médailles

Pour les nageurs classés aux rangs 1 à 3: or, argent, bronze

Remise des prix

Avec l'inscription, les clubs s'engagent à veiller à ce que leurs nageurs soient présents aux cérémonies protocolaires à l'heure et en tenue correcte (voir règlement 3.1 Compétition Natation, art. 7.10);

9. FACTURE

Swiss Aquatics facturera aux clubs, après le championnat:

- les frais d'inscriptions et les frais pour les inscriptions tardives;
- les pénalités financières pour les temps limites non atteints et pour les absences au départ;
- des autres montants dû

10. AUTRES DISPOSITIONS

Chaque participant est responsable de son assurance. La FSN et l'organisateur ne procurent aucune assurance contre les accidents, les maladies, les vols ou la responsabilité civile et déclinent toute responsabilité.

Avec l'inscription, les clubs s'engagent à veiller à ce que :

- leurs nageurs se présentent ponctuellement et en bonne tenue pour la cérémonie protocolaire (voir règlement de compétition natation 3.1, article 7.10);
- les membres de leur équipe ne portent que des chaussures propres dans la piscine intérieure (semelles de couleur claire).

L'intervention de photographes doit être approuvée par la déléguée de Swiss Aquatics, Alexia de Angelis. Les demandes éventuelles doivent être adressées par e-mail à swimming@swiss-aquatics.ch avant le début des championnats suisses.

Nous attirons votre attention sur le fait que le programme, l'horaire et les conditions d'admission peuvent faire l'objet d'ajustements jusqu'au début de la manifestation. En conséquence, les inscriptions peuvent être refusées jusqu'au début de la manifestation.

Ni l'organisateur Swiss Aquatics Swimming ni le club exécutif ne peuvent être tenus responsables des frais d'annulation et/ou des frais supplémentaires liés au voyage, au logement et aux repas.

Swiss Aquatics

Rolf Ingold
Chef compétitions

Selina Huonder
Administration Swimming